



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Année scolaire 2024-2025



L'ÉCOLE
change la vie !

Édito



Réussir ensemble pour ne laisser aucun élève au bord du chemin

À l'aube de cette nouvelle année scolaire, marquée par des défis inédits, l'École opère sa rentrée 2024-2025 avec une ambition renouvelée : réussir ensemble. Chaque membre de l'Éducation nationale aura à cœur de s'engager, avec détermination et créativité, pour assurer la cohésion sociale et honorer la promesse républicaine à travers et par l'École, pour tous nos élèves. Nos efforts se concentreront sur le renforcement des parcours éducatifs, l'égalité des chances, et l'accompagnement personnalisé, afin de préparer les jeunes de notre académie à devenir des citoyens éclairés et responsables.

Cette année est cruciale. La société évolue rapidement, et notre École doit, plus que jamais, accompagner et anticiper ces changements. Nous avons à cœur de répondre aux enjeux de transition écologique, de transformation numérique, et de renforcement de la citoyenneté et des valeurs de la République. Ces défis exigent de nous un engagement collectif fort, une capacité d'innovation, et surtout, une pédagogie toujours plus inclusive et bienveillante.

En premier lieu il est essentiel de consolider les savoirs fondamentaux, indispensables à la réussite de nos élèves. Notre mission est de permettre à chaque élève de progresser selon son propre rythme et ses capacités. La maîtrise du français, des mathématiques et des sciences sera au cœur de nos préoccupations. Cette ambition se traduira par un accompagnement renforcé des enseignants, par des dispositifs innovants en matière d'apprentissage, et par un suivi personnalisé des élèves, en particulier ceux qui rencontrent le plus de difficulté. Cette exigence pédagogique sera notre boussole garantissant pour chacun une réelle égalité des chances.

La mixité sociale est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances. Les cordées de la réussite, la féminisation des filières professionnelles, et l'ouverture sociale dans les collèges les plus favorisés visent notamment à enrichir l'offre de formation et à créer des passerelles vers la réussite pour tous les élèves. Par ailleurs, le développement des sections internationales renforcera l'ouverture culturelle et linguistique de nos jeunes.

L'inclusion de tous les élèves, quelle que soit leur situation, reste un pilier de notre action. Il est primordial de garantir à chacun la possibilité de réussir dans un cadre éducatif qui reconnaît et valorise la diversité. Le développement des dispositifs d'accompagnement pour les élèves à besoins éducatifs particuliers comme les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial), et le soutien des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), ainsi que l'effectivité de la scolarisation des enfants concernés sont des axes prioritaires cette année. Des efforts seront également déployés pour adapter nos structures aux besoins des élèves présentant des troubles autistiques. La formation des personnels et le renforcement du soutien aux professeurs dans ce domaine resteront un axe central pour assurer une inclusion effective.

Concernant les lycées professionnels, nous continuerons de transformer la carte des formations professionnelles pour mieux répondre aux enjeux économiques et aux besoins du territoire, en lien avec des initiatives comme l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » dans le cadre de France 2030. Les compétitions comme Worldskills, quant à elles, offriront une reconnaissance mondiale aux compétences développées par nos lycéens.

L'accès aux savoirs doit être garanti, quel que soit le lieu de scolarisation. La généralisation des dispositifs d'accueil étendu dans les établissements en réseaux d'éducation prioritaire (REP), le développement des internats d'excellence, et le soutien apporté aux Territoires Éducatifs Ruraux sont autant de leviers pour offrir à chaque élève un cadre propice à l'apprentissage.

Enfin, un climat scolaire serein est indispensable à la réussite des élèves. Nous poursuivrons nos efforts dans la lutte contre le harcèlement. Des expérimentations, telles que la pause numérique, seront déployées pour favoriser un usage raisonné des technologies et améliorer la concentration et le bien-être des élèves. Le développement des cours d'empathie et des compétences psychosociales contribuera également à créer un environnement scolaire plus bienveillant et respectueux, où chaque élève pourra s'épanouir pleinement. Enfin, l'activité physique est essentielle au développement harmonieux des élèves. Nous mettrons en œuvre des initiatives comme « Génération 2024 » et « Ma Classe aux Jeux » pour promouvoir le sport à l'école, tout en garantissant un accès équitable à l'éducation artistique et culturelle, afin que chaque élève puisse découvrir et développer ses talents.

Je suis convaincu que, collectivement, nous saurons répondre aux exigences de cette rentrée et faire de cette année 2024-2025 une année de réussite partagée. Chacun à son niveau a un rôle déterminant à jouer pour bâtir une École à la hauteur des défis d'aujourd'hui et de demain.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée et une année scolaire riche en réussites et en découvertes.

Olivier Dugrip

Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Sommaire

Les chiffres clés de l'académie de Lyon

p. 4

Des élèves qui réussissent

- 1** Renforcer le parcours des élèves à l'école primaire p. 6
- 2** Mieux répondre aux besoins de chaque collégien pour le faire progresser p. 8
Infographie | Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité p. 10
- 3** Consolider la continuité du parcours des lycéens vers le supérieur p. 11
- 4** Développer la mixité sociale pour garantir l'égalité des chances p. 13
- 5** Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir p. 16
- 6** Assurer l'accessibilité de l'école pour tous p. 20
- 7** Garantir l'accès aux savoirs sur tous les territoires p. 22
- 8** Soutenir et protéger pour un climat scolaire apaisé p. 24
Infographie | La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école p. 28
- 9** Favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève p. 30
- 10** Encourager l'activité physique et sportive à l'école p. 32
- 11** Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle p. 34
- 12** Une politique prioritaire : le remplacement des enseignants absents (RCD) p. 36
- 13** Transformer les pratiques pédagogiques p. 38

Les chiffres clés de l'académie de Lyon

LES ÉLÈVES

617 633

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

329 605
élèves du 1^{er} degré

288 028
élèves du 2^d degré



175 617
collégiens

112 411
lycéens

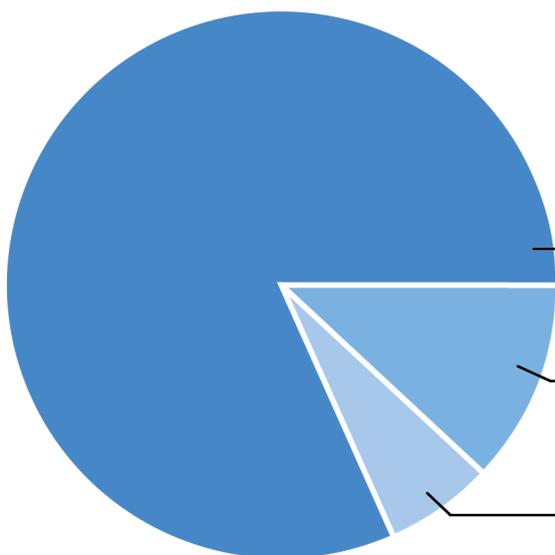
dont **29 826**
lycéens professionnels et EREA

Une baisse de plus de **8 500** élèves
par rapport à la rentrée 2023

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 564

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :



2 045
écoles

315
collèges

204
lycées et Erea*

dont **105** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (5) Session 2024, données provisoires.
* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

45 218

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves des 1^{er} et 2^d degrés ⁽²⁾

20 251

enseignants du 1^{er} degré

Mesures de rentrée : - 40 ETP

24 967

enseignants du 2^d degré

Mesures de rentrée : + 90 ETP

LA TAILLE DES CLASSES ⁽²⁾

PREMIER DEGRÉ

23,0 Nombre moyen
d'élèves par classe
en **préélémentaire**

21,0 Nombre moyen
d'élèves par classe
en **élémentaire**
grâce au **dédoublément**
des classes (23,2 en 2017)

SECOND DEGRÉ

27,0 Nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations en **collège** ⁽⁴⁾

20,0 Nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations **professionnelles**
en **lycée**

31,3 Nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations **générales et**
technologiques en **lycée**

LES DIPLÔMES ⁽⁵⁾

Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**



88,5 %

Taux de réussite au **baccalauréat**



91,4 %

Taux de réussite national au **diplôme national du brevet (DNB)** : 85,6 %

Taux de réussite national au **baccalauréat** : 91,4 %

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (5) Session 2024, données provisoires.
* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

1 Renforcer le parcours des élèves à l'école primaire

L'ESSENTIEL

- De nouvelles évaluations nationales en CE2 et CM2.
- Révision en cours de l'ensemble des programmes d'enseignement des cycles 1, 2 et 3, en vue d'une application à compter de la rentrée 2025.
- Refonte en cours du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

À L'ÉCOLE MATERNELLE

À la rentrée 2023, 50 280 élèves de 2 ans étaient scolarisés dans les écoles du service public. Afin d'augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de cette première année de scolarisation, **60 nouvelles classes de toute petite section** vont être déployées dans les territoires pour cette rentrée 2024.

En outre, avec l'obligation d'instruction à 3 ans instituée en 2019, l'école maternelle accueille désormais **tous les enfants dès 3 ans**, avec pour objectif de leur garantir l'acquisition des premiers savoirs fondamentaux, notamment les compétences langagières et mathématiques.

Aujourd'hui, **85 % des classes de grande section de l'éducation prioritaire ont des effectifs réduits** (moins de 15 élèves). Cette mesure de dédoublement montre des effets positifs et encourageants au niveau des résultats scolaires.

Dans le cadre du Plan maternelle, les professeurs des écoles vont bénéficier de formations pour s'approprier le nouveau programme du cycle 1 dès sa publication. Ces formations permettront également d'approfondir les usages pédagogiques des différentes ressources à disposition, comme la collection des « Guides fondamentaux pour enseigner » et les fiches d'accompagnement du site Éduscol.

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

NOUVEAU

De nouvelles évaluations nationales en CE2 et CM2

En septembre 2024, pour mieux suivre les élèves tout au long de leur scolarité, **les professeurs disposent d'évaluations à chacun des niveaux de l'école élémentaire**, avec de nouvelles évaluations nationales instituées en CE2 et CM2. De même nature que celles des autres niveaux, ces évaluations vont aider les professeurs à ajuster leurs interventions pédagogiques pour s'assurer que les élèves maîtrisent les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire, condition essentielle de leur réussite au collège.

Un nombre limité d'élèves par classe

L'objectif est de limiter à 24 le nombre d'élèves dans les classes de grande section, CP et CE1. En éducation prioritaire, **le dédoublement de toutes les classes de la grande section au CE1 sera effectif cette année**, offrant ainsi aux élèves, sur trois années, des conditions d'apprentissage plus favorables et aux enseignants de meilleures conditions de différenciation pédagogique.

Un accompagnement renforcé des écoles

L'académie continue d'accompagner spécifiquement les territoires qui concentrent le plus de difficultés, afin de les aider à trouver des leviers de progrès pour leurs élèves. Cet accompagnement se fait à travers un suivi particulier des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs académiques.

DE NOUVEAUX SOCLES PÉDAGOGIQUES

NOUVEAU

De nouveaux programmes de français et de mathématiques

Dans le cadre du choc des savoirs, **de nouveaux programmes de français et de mathématiques destinés aux élèves de la petite section au CE2 seront publiés au début de l'année scolaire 2024-2025**, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2025. Dans un souci de clarification, ils précisent les notions que les élèves doivent s'approprier concrètement et qu'ils doivent maîtriser à l'issue de chaque niveau d'enseignement afin de disposer des compétences nécessaires à leur autonomie dans l'écriture, la lecture, le calcul ou la résolution de problèmes. Ils fixent des contenus précis pour conduire un enseignement efficace et progressif sur l'ensemble de la scolarité respectant la scansion par cycles. Ces nouveaux programmes feront l'objet au cours de l'année scolaire 2024-2025 de ressources nationales (websérie *Regards sur*, livret

d'accompagnement) et d'un encadrement de proximité des professeurs par les corps d'inspection et dans le cadre des Plans français et mathématiques.

NOUVEAU

Une refonte du socle de connaissances, de compétences et de culture

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture sera désormais organisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale (littéraire, artistique, scientifique et technique). Il structurera les programmes construits sur des objectifs annuels et des points d'étape à chaque fin de cycle. Il vise à ce que chaque élève devienne un citoyen engagé au service de l'intérêt général.

FOCUS

L'éducation artistique et culturelle au service de l'apprentissage des savoirs fondamentaux dans le 1^{er} degré

De la maternelle au CM2, la culture est au cœur du parcours scolaire de tous les élèves, au service de l'épanouissement personnel, d'un meilleur climat scolaire et des apprentissages fondamentaux. La musique, la danse, la lecture à voix haute, le jeu de scène, la culture scientifique ou l'éducation à l'image sont autant de domaines et de projets dont peuvent se saisir les professeurs, en lien avec les nombreux partenaires culturels du ministère, pour permettre aux élèves de mieux apprendre à lire, écrire, compter et s'exprimer.

2 Mieux répondre aux besoins de chaque collégien pour le faire progresser

L'ESSENTIEL

Mettre en œuvre le choc des savoirs au collège, avec :

- **des groupes de besoins en français et en mathématiques** pour les élèves de 6^e et de 5^e;
- **devoirs faits**;
- **accueil de 8h à 18h** dans les collèges de l'éducation prioritaire;
- **des heures supplémentaires de soutien** pour les collégiens en grande difficulté.

MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAQUE ÉLÈVE

NOUVEAU

Les groupes de besoins en français et en mathématiques en 6^e et en 5^e

Pour permettre à tous les élèves de progresser et amener ainsi chacun au plus haut de ses aptitudes, les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes pour les élèves des classes de 6^e et de 5^e. L'enseignement alterne entre des temps en groupes, organisés selon les besoins des élèves et les modalités déterminées par les équipes pédagogiques, et des temps en classe entière (jusqu'à 10 semaines par an). **La composition des groupes évolue en cours d'année** pour tenir compte de la progression des élèves. Les groupes, à effectif réduit, se composent d'une quinzaine d'élèves.

Tous les élèves suivent le même programme.

Selon les thématiques et les compétences à travailler, ils sont répartis en groupes où l'hétérogénéité est réduite pour faciliter la différenciation pédagogique et les apprentissages.

NOUVEAU

Du soutien renforcé

Pour les élèves rencontrant des difficultés plus importantes dans la maîtrise des savoirs fondamentaux, **des heures supplémentaires de soutien** peuvent être proposées, dans la limite de deux heures hebdomadaires.

Un accueil élargi de 8 h à 18 h

Expérimenté depuis la rentrée 2023 dans le Rhône dans 14 collèges des cités éducatives de Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne, l'accueil des élèves de 8 h à 18 h se généralise à la rentrée scolaire 2024 à tous ceux issus de l'éducation prioritaire dans l'académie. **Les activités proposées visent à favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement**, à élargir leurs centres d'intérêt via des ateliers d'accompagnement scolaire, éducatifs, culturels, artistiques et sportifs avant ou après la classe. Une approche globale est privilégiée, qui tient compte des ressources locales afin de proposer une offre éducative variée et de qualité dans un cadre sécurisé, le collège.

FOCUS

Des ressources pour la mise en œuvre des groupes de besoins

Sont disponibles sur Éduscol :

- un diaporama pour les chefs d'établissement ;
- un vadémécum pour les équipes éducatives : *Mettre en place les groupes de besoins* ;
- des ressources pédagogiques (progressions concertées, évaluations, séquences et séances) pour accompagner les professeurs.

<https://eduscol.education.fr/4014/les-groupes-en-francais-et-en-mathematiques-en-6e-et-en-5e>

FOCUS

Devoirs faits en 2023-2024

- Plus d'un million d'élèves ont bénéficié du dispositif, soit 43 % des collégiens des établissements ayant répondu à l'enquête, dont 51 % en éducation prioritaire.
- Grâce à la généralisation de Devoirs faits en 6^e, plus de 532 000 élèves de 6^e (soit 90 % des élèves) ont bénéficié du dispositif.

Et dans l'académie de Lyon :

- Plus de 125 000 élèves ont bénéficié du dispositif, soit 42,3 % des collégiens des établissements ayant répondu à l'enquête, dont 50 % en éducation prioritaire.
- Grâce à la généralisation de Devoirs faits en 6^e, plus de 34 300 élèves, soit 85% ont bénéficié du dispositif.

RENFORCER L'ENGAGEMENT ET L'AMBITION DES ÉLÈVES

NOUVEAU

Un enseignement moral et civique renforcé

De la 6^e à la 3^e, les heures d'enseignement moral et civique sont désormais clairement identifiées avec **30 minutes hebdomadaires pour chaque niveau**, assurées par les professeurs d'histoire-géographie.

À la rentrée, les élèves de 5^e, et progressivement l'ensemble des élèves de 4^e en 2025, puis de 3^e en 2026, participeront à des projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable. Ces projets pourront donner lieu à des heures d'enseignement dédiées dans la limite de 18 heures annuelles.

Découverte des métiers en 5^e, 4^e et 3^e

Connaître la diversité des métiers, des formations qui y mènent et le fonctionnement du monde du travail sont **des enjeux fondamentaux pour élargir l'ambition des élèves**. Après une année d'expérimentation en 2022-2023, tous les collèges (publics ou privés) de l'académie de Lyon se sont engagés dans la mise en place des activités de découverte (5^e, 4^e, 3^e) dès la rentrée 2023 et donc pour la rentrée 2024-2025.

Des temps d'échanges sont par ailleurs organisés en établissement, avec des professionnels, sur des temps spécifiques dédiés. Des visites d'entreprises ou d'autres organisations permettent aux collégiens d'avoir une meilleure vision des différents métiers et secteurs d'activité. Des visites de centres de formation (notamment des lycées professionnels ou campus des métiers et des qualifications - CMQ) permettent aux élèves de découvrir des parcours de formation vers des métiers d'avenir.

Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité

QUOI ?

Des évaluations nationales en français et en mathématiques

POURQUOI ?

Pour permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves

QUI ?

Tous les élèves, du CP à la 2^{de} ou à la 1^{re} année de CAP, soit **250 000** élèves

COMMENT ?

Sur un **cahier d'exercices** dans le 1^{er} degré et sur **support numérique** dans le 2^d degré

NOUVEAU

Des évaluations nationales pour **les élèves de CE2 et CM2, ainsi qu'en 5^e et 3^e** dans les collèges volontaires

RÉSULTATS

Un **bilan individuel** est partagé avec le professeur, l'élève et sa famille.

NOUVEAU

Envoi individuel à tous les professeurs, dès novembre, des résultats de leurs élèves, mais aussi de leur école, établissement, circonscription, département et académie

ACCOMPAGNEMENT

Les professeurs adaptent leur enseignement aux besoins des élèves.

DANS LE 1^{er} DEGRÉ

- Travail en petit groupe ou aide individualisée
- Pendant la classe ou en dehors (avec l'accord des parents)
- **Vacances apprenantes** pendant les vacances scolaires pour les élèves volontaires

AU COLLÈGE

- **Devoirs faits**, obligatoire en 6^e et pour les élèves volontaires de la 5^e à la 3^e
- **Accompagnement personnalisé** dans la classe en 4^e et en 3^e
- **Vacances apprenantes** pendant les vacances scolaires pour les élèves volontaires

NOUVEAU

- Enseignements de français et de mathématiques **en groupes de besoins en 6^e et en 5^e**
- **Heures de soutien** pour les collégiens les plus en difficulté (dans la limite de 2 heures hebdomadaires supplémentaires)

3 Consolider la continuité du parcours des lycéens vers le supérieur

L'ESSENTIEL

- **Fin des correctifs académiques au diplôme national du brevet (DNB)** depuis la session 2024.
- **Mise en place des premières classes préparatoires à la 2^{de} générale, technologique et professionnelle** à la rentrée 2024.
- **Projet d'évaluation au lycée**, gage de transparence des notes de contrôle continu du cycle terminal.
- **Accompagnement des lycéens dans leurs démarches sur Parcoursup.**

NOUVEAU

LA CLASSE PRÉPARATOIRE À LA CLASSE DE 2^{DE}

À la rentrée 2024, une classe préparatoire à la classe de 2^{de} est mise en place dans au moins un lycée par département. Il peut s'agir, selon la stratégie académique, de lycées généraux et technologiques, professionnels ou polyvalents.

Les lycées proposant les premières classes préparatoires à la classe de 2^{de} sont le lycée polyvalent Carriat de Bourg-en-Bresse dans l'Ain, la cité scolaire Mauriac-Desgranges (lycée GT et professionnel) d'Andrézieux-Bouthéon dans la Loire, et le lycée Jean Perrin de Lyon dans le Rhône. Chacun des établissements dispose d'un internat et d'une accessibilité facilitée par les transports en commun.

La prépa-2^{de} a vocation à accueillir des élèves admis en 2^{de} générale et technologique ou professionnelle n'ayant pas obtenu le DNB et ayant fait part de leur intérêt pour ce nouveau dispositif.

Elle a pour objectif d'aider les élèves, pendant une année scolaire non renouvelable, à consolider leurs acquis du cycle des approfondissements (cycle 4), visant en particulier les attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle permet également de confirmer l'orientation des élèves et de les préparer à la

poursuite dans une classe de 2^{de} sous statut scolaire, en prenant appui sur les contenus de formation délivrés en 2^{de} générale et technologique ou professionnelle. Afin de favoriser la confiance des élèves dans leur réussite au lycée et au baccalauréat, la prépa-2^{de} offre une occasion de mettre en place des projets innovants visant à les remobiliser, laissant une réelle liberté d'organisation aux équipes.

L'orientation en classe de 2^{de} générale et technologique ou professionnelle, qui avait été notifiée à l'élève lorsqu'il était en 3^e, lui est garantie. Ainsi, à l'issue de la prépa-2^{de} suivie en 2024-2025, l'élève retrouvera cette orientation à la rentrée scolaire 2025, sauf s'il souhaite modifier son choix d'origine.

LA TRANSPARENCE DES NOTES DE CONTRÔLE CONTINU

Les moyennes périodiques et annuelles des lycéens occupent une place centrale dans la scolarité en cycle terminal, puisqu'elles concourent à hauteur de 40 % de la certification au baccalauréat de la voie générale et technologique.

Avec la tenue des épreuves terminales de spécialité en juin, leur place au cœur de la procédure d'accès à l'enseignement supérieur s'est trouvée renforcée. L'enjeu d'un contrôle continu de qualité au cycle terminal est donc double : il porte à la fois sur le baccalauréat et sur l'examen des dossiers Parcoursup par les

formations de l'enseignement supérieur.

Pour répondre à ce double enjeu, **chaque lycée dispose d'un projet d'évaluation.** Construit par l'ensemble des enseignants de l'établissement, il rassemble les attendus en termes d'évaluation et définit les modalités d'élaboration des moyennes propres à assurer la qualité et la fiabilité du contrôle continu. Il précise les principes attachés à l'évaluation : forme de l'évaluation (écrite ou orale, à la maison ou sur table), fréquence des notes, calendrier des évaluations, compétences, appréciations, place respective des bulletins scolaires et du livret scolaire. Les règles appliquées en cas d'absence ou de prise en compte des élèves à besoins particuliers sont également évoquées.

Par sa transmission aux familles, le projet d'évaluation est un gage de transparence et d'équité. Il permet à chaque élève de s'approprier pleinement sa démarche d'apprentissage et de donner du sens aux évaluations organisées par ses professeurs.

LA PLATEFORME PARCOURSUP

Cette année encore, le nombre de lycéens inscrits sur Parcoursup, le nombre de lycéens ayant confirmé un vœu, ainsi que le nombre de formations proposées par la plateforme ont tous trois augmenté. Les bacheliers de la session 2024 qui avaient accepté définitivement une proposition d'un établissement du supérieur ont pu entamer leurs démarches d'inscription dès la publication des résultats en juillet. Les candidats au baccalauréat qui passent des épreuves à la session de remplacement en septembre 2024 et qui ont accepté une proposition d'admission conservent leur place dans la formation jusqu'à la proclamation de leurs résultats.

Depuis le 12 juillet, la phase principale de Parcoursup est close. **La phase complémentaire est ouverte jusqu'au 12 septembre et permet aux candidats sans solution de formuler jusqu'à dix nouveaux vœux** dans les nombreuses formations qui disposent de places disponibles.

Les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont eu des réponses défavorables sur l'ensemble de leurs vœux ont pu bénéficier dès le mois de juin d'un accompagnement dans les lycées, les centres d'information et d'orientation et les universités.

Depuis le mois de juillet, **les commissions d'accès à l'enseignement supérieur** travaillent avec les candidats en attente sur tous leurs vœux ou demeurés sans proposition d'admission en phase complémentaire, pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études.

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2024. Il permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander une aide de 500 €, versée directement à la rentrée universitaire.

FOCUS

La fin des correctifs académiques au DNB

Ces correctifs étaient mis en œuvre exclusivement sur le DNB jusqu'à la session 2023. Leur suppression a permis **de redonner au diplôme sa valeur, et aux professeurs leur pleine capacité d'évaluation du niveau atteint.**

Ainsi, seuls les corrigés et barèmes nationaux sont appliqués pour tous les candidats, sans aucune dérogation académique. Ces règles permettent d'assurer aux candidats un traitement équitable sur tout le territoire et une évaluation conforme au niveau de leur prestation.

Le cadre du processus de correction et d'évaluation des épreuves terminales de tous les examens scolaires prévoit **une réunion d'entente préalable à la correction des copies des candidats par les correcteurs, professeurs des différentes disciplines concernées.**

Cette entente permet de transmettre les éléments de correction définis au niveau national par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. **Une commission d'harmonisation** se réunit ensuite à l'issue de la correction des copies. Elle vise à identifier et corriger, le cas échéant, les différences substantielles de modalités de correction liées à un correcteur ou un lot de copies. Aucune modification massive des notes n'est possible.

4 Développer la mixité sociale pour garantir l'égalité des chances

L'ESSENTIEL

- **Depuis 2021, une politique volontariste** est menée pour renforcer la mixité sociale au collège et au lycée :
 - une mesure à portée générale réaffirme la priorité des élèves boursiers dans les dérogations à la sectorisation ;
 - des mesures ciblées contribuent à renforcer l'attractivité des établissements les moins favorisés et à améliorer l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés.
- **Trois axes prioritaires** sont développés :
 - Garantir l'égalité des chances en développant la mixité sociale et scolaire
 - Agir sur l'affectation des élèves en collège et lycée
 - Enrichir l'offre de formation des établissements les moins favorisés

DIVERSIFIER LA COMPOSITION SOCIALE DES COLLÈGES ET LYCÉES

La mixité sociale entre les établissements et en leur sein garantit la cohésion territoriale et le sentiment d'appartenance à une même société. Dans le cadre d'un **objectif national visant à augmenter de 20 % la mixité sociale dans les établissements scolaires d'ici 2027**, les académies sont appelées à construire un plan d'action.

L'atteinte de cet objectif au sein des collèges et des lycées publics relève de la responsabilité partagée des régions et des départements, compétents en matière de sectorisation, et de l'autorité académique.

En modifiant les secteurs de recrutement

La délimitation équilibrée des secteurs de recrutement des élèves permet d'augmenter la mixité sociale entre les établissements. Les travaux relatifs à la sectorisation exigent de conduire des analyses fines des flux de recrutement des élèves. Une coopération étroite entre l'État et les collectivités est nécessaire dans la détermination des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre (enrichissement de l'offre pédagogique, mesures incitatives, prise en charge du transport scolaire, soutien aux élèves, dialogue avec les familles, etc.).

FOCUS

La sectorisation multi-collèges et multi-lycées

La sectorisation multi-collèges et multi-lycées est mise en œuvre dans l'académie de Lyon, principalement dans le Rhône, en concertation avec les collectivités, dès lors qu'elles paraissent pertinentes et adaptées. L'identification de collèges proches géographiquement mais éloignés socialement doit permettre d'objectiver les écarts de composition sociale. La sectorisation multi-lycées évolue à la rentrée 2024. Quatre districts sont élargis : Lyon 1-Lyon 2-Lyon 4-Saint-Fons, comprenant les lycées Récamier, Ampère, La-Martinière-Diderot et Saint-Just / Lyon 7-Lyon 8-Feyzin-Oullins, comprenant les lycées Mérieux, Colbert, La-Martinière-Monplaisir et Parc-Chabrières / Lyon 5-Francheville-Charbonnières-les-Bains, comprenant les lycées Saint-Just, Branly et Blaise Pascal / Lyon 9-Ecully, comprenant les lycées Jean Perrin et La-Martinière-Duchère.

Par ailleurs, pour favoriser davantage de mixité sociale au sein des lycées, les élèves issus des collèges dont l'IPS moyen est inférieur à 110 ont bénéficié d'un bonus pour des vœux d'affectation portant sur les lycées du district élargi.

Huit collèges du Rhône avec un Indice de position sociale (IPS) élevé réservent des places aux élèves boursiers, accessibles par dérogation. Les familles qui souhaitent faire la démarche sont accompagnées par les services de l'Éducation nationale dans la procédure d'affectation.

En mobilisant les établissements d'enseignement privé sous contrat

Dans le respect du libre choix des familles, l'enseignement privé sous contrat doit être pleinement associé à l'objectif de réduction des écarts de mixité sociale et scolaire. C'est donc l'ensemble des réseaux et établissements qui contribue à la démarche conduite au plus près des besoins. Les recteurs initient un dialogue spécifique avec eux et les associent à l'ensemble des travaux menés pour parvenir à la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements.

GARANTIR UNE OFFRE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE DANS TOUS LES TERRITOIRES

En articulant mieux entre eux les dispositifs d'égalité des chances

L'académie poursuivra l'accueil et l'accompagnement des élèves boursiers dans tous les collèges et lycées favorisés en renforçant les dispositifs existants tels que les Cordées de la réussite, l'École ouverte, la mobilisation des fonds sociaux, le soutien scolaire, l'aide à l'orientation, le tutorat et le mentorat, etc. En outre, une communication est mise en place à destination des familles pour les inciter à demander une dérogation quand leur enfant est boursier.

NOUVEAU

Dès cette rentrée, **les bourses scolaires sont versées automatiquement aux familles**, sans aucune démarche à réaliser, selon les revenus déclarés à l'administration fiscale.

En renforçant l'attractivité des établissements les moins favorisés

Renforcer l'attractivité des établissements défavorisés en développant l'offre de formation constitue un levier puissant en faveur de la mixité sociale. Des déploiements ont été menés en ce sens et ont déjà permis de réduire les inégalités.

Dans l'académie de Lyon :

NOUVEAU

Cette démarche se poursuit avec **l'ouverture de sections sportives scolaires** dans les collèges et les lycées (287 sections qui accueillent plus de 6 500 élèves) **et de sections internationales**, dont 78 qui sont implantées dans les écoles et les établissements de l'éducation prioritaire.

- à Saint-Etienne, au collège du Portail Rouge, une section internationale américaine accueille ses premiers élèves, en classe de 6ème, dans la continuité du parcours EMILE à l'œuvre dans les écoles du territoire, et de la section internationale américaine de classe de seconde du lycée Jean Monnet ;
- dans le département de l'Ain, le lycée de la Côtère accueille la première cohorte d'élèves de première du Baccalauréat français international américain ;
- dans le département du Rhône, enfin, le lycée Faÿs ouvre également un Baccalauréat français international américain.

ASSURER UN PILOTAGE VOLONTAIRE ET PARTAGÉ

En optimisant la procédure d'affectation

Les procédures d'affectation dans les formations contingentées seront harmonisées dans les régions académiques (classes à horaires aménagés, sections internationales, sections sportives scolaires, etc.). Pour ces formations qui ne relèvent pas des règles communes, il est demandé d'inclure impérativement le critère relatif à la valorisation de la mixité sociale dans la procédure de recrutement.

En créant des instances académiques

Pour réunir les conditions concrètes de ce nouvel élan en permettant l'information, la mobilisation et l'implication de tous les acteurs, des instances académiques de dialogue, de concertation et de pilotage de la mixité sociale, présidées par les recteurs, ont été créées. Elles se réunissent au moins deux fois par an et permettent de :

- partager des constats objectivés sur l'état de mixité sociale et scolaire dans les différents territoires ;
- préparer le déploiement d'actions nouvelles ou ayant déjà fait preuve de leur pertinence ;
- évaluer les effets des différentes actions.

Une feuille de route académique doit être élaborée à cet effet.

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Le dispositif des cordées de la réussite fait de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances, en luttant contre l'auto-censure et en favorisant l'ambition scolaire des élèves, par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà.

Lors de l'année scolaire 2023-2024, 146 collèges et lycées se sont engagés dans l'une des 57 cordées de la réussite engagés dans l'académie de Lyon. Cela a représenté près de 7 000 élèves (de la 4e à la terminale) participant à des actions d'ouverture sociale, d'accompagnement à l'orientation ou au développement de compétences psycho-sociales

On retrouve parmi les établissements « tête de cordée » qui animent ces dispositifs, les universités ou grandes écoles présentes sur le territoire académique, des lycées ou campus des métiers et des qualifications, mais aussi des écoles du service public (Ecole Nationale Supérieure de Police, Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale, Institut Régional d'Administration).

Les partenariats entre ces établissements et les établissements scolaires encordés se traduisent, au bénéfice des élèves volontaires, par un ensemble d'actions destinées à construire un parcours de réussite du collège au lycée, ou du lycée vers la poursuite d'études de l'enseignement supérieur, ou l'insertion professionnelle.

Une étude menée par l'académie de Lyon à partir des données de la campagne Parcoursup 2023 a démontré un effet significatif de cet accompagnement à l'orientation, quelle que soit la série de baccalauréat ou la note obtenue, pour les élèves de terminale « encordés ». L'étude mesure des taux plus importants de propositions d'admission dans une formation de l'enseignement supérieur mais aussi de réponses par rapport aux élèves non engagés dans le dispositif.

L'académie de Lyon a déployé des dispositifs de cordées de la réussite dans tous les collèges REP+ et dans une très grande majorité (85%) des collèges REP. 80% des lycées généraux et technologiques implantés dans des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) sont également engagés dans des dispositifs de cordées de la réussite.

LA FÉMINISATION DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

Un projet ambitieux vise à encourager la féminisation des formations dans le domaine du numérique. En réponse à l'appel à l'évolution de la carte de formations professionnelles, le lycée Jacques Brel à Vénissieux a soumis un projet en ce sens, précurseur d'une réflexion qui a vocation à s'élargir.

Ce projet co-construit avec le corps d'inspection vise à encourager l'orientation et l'affectation des filles dans les formations des métiers du numérique et répondre aux besoins exprimés par les professionnels de ce secteur en pleine expansion.

Pour cela, l'académie de Lyon envisage d'élargir l'offre de formation du lycée en introduisant un Bac Pro Cybersécurité, informatique et réseaux électroniques (CIEL) avec une coloration « Développeur Web et Assistant Analyste Cyber », pour atteindre deux objectifs :

- au moins 60% de filles sur un effectif de 24 élèves ;
- création d'une classe P-Tech (Mentorat). La classe P-Tech correspond à un cursus en cinq ans de la seconde professionnelle (ou technologique) au BAC+2 (BTS), dans le cadre du système scolaire public fondé sur un partenariat avec l'Éducation nationale, liant un lycée et des entreprises. L'objectif est de renforcer l'égalité des chances, en permettant aux jeunes de tous les milieux de développer les compétences requises pour les métiers de demain.

5 Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir

L'ESSENTIEL

- La réforme des lycées professionnels poursuit son déploiement à la rentrée scolaire 2024, avec notamment une **nouvelle organisation du cycle de formation au baccalauréat professionnel**.
- Elle confirme la place importante du lycée professionnel, voie d'avenir et d'excellence pour les jeunes, en visant les objectifs suivants : **attractivité, parcours choisis, lutte contre le décrochage scolaire, réussite dans la poursuite d'études et l'insertion professionnelle**.

ASSURER UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LE LYCÉE PROFESSIONNEL ET SES PARTENAIRES

Un bureau des entreprises pour des partenariats durables

À la fois porte d'entrée pour les partenaires professionnels qui souhaitent travailler avec le lycée professionnel, facilitateur des relations partenariales durables et appui aux élèves en matière de recherche de stage et d'insertion, **le bureau des entreprises est aujourd'hui installé dans chaque lycée professionnel** au service des partenaires, des élèves et des professeurs. Cela représente 67 établissements dans l'académie (lycées professionnels et lycées polyvalents).

Il fait partie de l'ensemble des actions en faveur de l'attractivité des formations et des métiers, mais aussi de l'information et de l'orientation des élèves menées dès le collège, en lien avec les collectivités régionales et les partenaires professionnels.

Un travail pluriannuel sur l'offre de formation du lycée professionnel

La réforme des lycées professionnels, c'est aussi l'installation d'une nouvelle dynamique pluriannuelle autour de l'offre de formation :

- un programme de rénovation des diplômes professionnels avec 35 diplômes rénovés, créés ou abrogés à la rentrée scolaire 2024 dans des secteurs économiques variés, comme l'industrie, le BTP, l'alimentation, l'énergie, le transport, l'environnement ou encore le savoir-faire à la française ;
- un travail mené dans chaque région pour adapter l'offre de formation professionnelle initiale : analyse des besoins (compétences/emplois) et des données d'insertion, travail concerté (conseil régional, milieux économiques, autres services de l'État), développement de nouvelles offres sous statut scolaire ou en apprentissage, formation des enseignants en lien avec les partenaires professionnels, etc.

NOUVEAU

Pour la rentrée 2024, c'est notamment :

- **1 896** places en mention complémentaire - certificat de spécialisation, dont 57 places dans l'académie de Lyon ;
- **2 611** places ouvertes vers des métiers ciblés France 2030, dont 505 dans l'académie de Lyon (290 dans le secteur de l'industrie, 70 dans celui du BTP, et 145 dans le secteur santé social).

SOUTENIR LE PARCOURS AMBITIEUX DES LYCÉENS PROFESSIONNELS

Une allocation de stage

Depuis la rentrée 2023, chaque période de formation réalisée en milieu professionnel donne lieu à une gratification versée par l'État, pour reconnaître et valoriser les compétences et les savoir-faire professionnels acquis. Ainsi, en fonction du niveau du diplôme et de l'année de formation, chaque lycéen perçoit **entre 50 et 100 € par semaine de stage réalisée**. L'allocation représente jusqu'à 875 € pour un élève en CAP en deux ans et 2 100 € pour un élève de baccalauréat professionnel en trois ans.

Des réponses pédagogiques

Renforcement des savoirs fondamentaux, notamment en français et en mathématiques, enseignement en groupes à effectif réduit, mise en place d'enseignements optionnels, ou encore parcours de consolidation possibles en BTS : autant de réponses pédagogiques apportées aux lycéens professionnels pour que le parcours de formation proposé à chacun soit au plus près de ses besoins de formation et de ses ambitions.

Des démarches en faveur de l'insertion

Plusieurs mesures convergent pour permettre à chaque lycéen professionnel de construire son réseau professionnel et de travailler son insertion.

- **Le dispositif AvenirPro** propose aux lycéens professionnels, au cours de leur dernière année au lycée, un accompagnement vers l'insertion par des conseillers France Travail ou des missions locales : connaissance du marché du travail, préparation de la candidature à un emploi, préparation aux

entretiens, etc.

- **Le parcours Tous droits ouverts** permet aux élèves en voie de décrochage d'expérimenter des solutions externes alternatives. **proposées en partenariat avec les acteurs de la formation et de l'insertion.**
- **La démarche Ambition emploi** propose, pour les jeunes sans emploi ou formation en septembre à l'issue de leur parcours de formation, une prise en charge durant quatre mois, coordonnée par le lycée professionnel, pour les aider dans la recherche d'une solution, emploi ou formation.

NOUVEAU

- **Un Plan mentorat au lycée professionnel** est mis en place à la rentrée 2024. Il vise notamment à accompagner les lycéens par des mentors exerçant dans la même filière professionnelle que celle suivie par l'élève en formation.

NOUVEAU

Le nouveau cycle de formation pour le baccalauréat professionnel

- **Consolider les savoirs fondamentaux** des élèves, avec notamment la généralisation des groupes à effectif réduit en français et mathématiques en 2^{de} et en 1^{re}.
- **Soutenir le parcours vers l'insertion ou la poursuite d'études** de chaque lycéen professionnel, avec un accompagnement chaque semaine d'1 h en 2^{de} et en 1^{re} et de 1 h 30 en terminale.
- **Préparer l'après-lycée professionnel** par la réorganisation des six dernières semaines de l'année de terminale en un parcours différencié de préparation vers l'insertion ou vers la poursuite d'études.

LA TRANSFORMATION DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes poursuit la transformation de la carte des formations professionnelles : il s'agit de réorganiser et diversifier l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins en compétences et aux défis actuels et futurs des transitions environnementale, digitale et sociétale.

Le recteur de la région académique et le président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ont signé un document de cadrage, en octobre 2023, afin de guider cette démarche souple et pluriannuelle (de 2024 à 2027) et de transformer ainsi, à l'horizon 2027, 25 % de l'offre de formation professionnelle. L'accent est mis sur les filières au cœur des enjeux nationaux de transition écologique, de compétitivité industrielle, et d'innovation technologique identifiés par le « Plan France 2030 ». Les trajectoires régionales ainsi identifiées et partagées dans la note de cadrage portent sur le déploiement des filières industrielles (énergie, production, numérique et électronique), de la filière du bâtiment et de la filière santé/social.

En Auvergne-Rhône-Alpes, une réelle dynamique est ainsi engagée pour la rentrée 2024, avec 1 604 nouvelles places ouvertes, dont 718 dans le secteur industriel (conception/maintenance, énergie décarbonnée, électronique/photonique). En tenant compte des 687 places (fermetures ou réductions de capacités d'accueil dans des spécialités non insérantes ou avec un faible taux de poursuite) le taux de transformation de la carte des formations professionnelles est porté à 5,9%.

L'académie de Lyon est fortement engagée pour transformer la carte des formations à hauteur de 8% en 2024-2025.

Ouvertures de formation dans l'académie de Lyon - rentrée 2024 :

Ain :

BAC PRO Technicien en chaudronnerie industrielle - LP Alexandre Berard –Ambérieu-en-Bugey

CAP Monteur en installation thermique – LP Alexandre Berard – Ambérieu-en-Bugey

CAP Agent accompagnement grand âge – LPO Gabriel Voisin – Bourg-en-Bresse

CAP Electricien – LPO la Côtère – La Boisse

BAC PRO Cybersécurité/Informatique/réseaux électroniques – LPO la Côtère – La Boisse

MC Cybersécurité – LPO la Côtère - La Boisse

BAC PRO Photographie – LPO la Côtère – La Boisse

BAC PRO Cybersécurité/Informatique/réseaux électroniques – LPO Carriat – Bourg-en-Bresse

Loire

CAP Intervention en maintenance technique des bâtiments – LEA –Sorbiers

BAC PRO métiers du commerce et de la vente – LEA – Sorbiers

BAC PRO modélisation et prototypage 3D – LP Hippolythe Carnot- Roanne

CAP Conducteur installation de production – LP Hippolythe Carnot – Roanne

MC Production et réparation de produits électroniques – LP Pierre Desgranges – Andrézieux Bouthéon

MC Services numériques aux organisations- LP René Cassin – Rive-de-Gier

Rhône

BAC PRO pilote de ligne de production – LP Alfred de Musset – Villeurbanne

BTS gestion des transports et logistique associés – LP Alfred de Musset – Villeurbanne

BAC PRO artisanat et métiers d'arts (opt. Marchandisage visuel) – LP Magenta – Villeurbanne

BAC PRO construction des carrosseries – LPO Albert Camus –Rillieux-la-Pape

BTS comptabilité- gestion – Lycée Colbert – Lyon

CAP accompagnant éducatif petite enfance – LPO Arnaud Beltrame- Meyzieu

CAP agent accompagnant grand âge – LPO Arnaud Beltrame –Meyzieu

BAC PRO accompagnement soins et services à la personne – LPO Arnaud Beltrame – Meyzieu

BAC PRO animation enfance et personnes âgées – LPO Arnaud Beltrame – Meyzieu

BAC PRO modélisation prototypage 3D – LPO Frédéric Fays – Villeurbanne

MC bijoux de mode – LP Hector Guimard – Lyon

FOCUS

La compétition mondiale Worldskills 2024

Du 10 au 15 septembre 2024, la France accueille le monde entier pour la 47^e édition de la compétition des métiers WorldSkills à Lyon.

Cet événement d'envergure internationale a pour ambition de mettre en valeur l'excellence des savoir-faire de la jeunesse, les formations de la voie professionnelle et la diversité des métiers.

Sous le haut-patronage du Président de la République, cet événement, le plus prestigieux au monde pour la formation professionnelle, rassemblera 1400 jeunes talents de plus de 70 pays, qui concourront dans plus de 60 métiers sur le site d'Eurexpo. En parallèle, la Place Bellecour se transformera en Village des métiers, offrant une programmation riche en animations, défis et conférences.

Huit jeunes sont issus des établissements de formation d'Auvergne-Rhône-Alpes et représentent l'excellence des formations dispensées dans nos établissements aux côtés des 55 compétiteurs qui composent avec eux l'Équipe de France.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes mobilisera près de 40 000 élèves de ses collèges et lycées, contribuant à un total de 75 000 visiteurs scolaires attendus à Eurexpo.

FOCUS

L'Appel à manifestation d'intérêt «Compétences et métiers d'avenir»

Dans le cadre des objectifs et leviers de France 2030, l'appel à Manifestation d'Intérêt Compétences et Métiers d'Avenir (AMI CMA) vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations, afin d'acquérir les compétences nécessaires aux métiers d'avenir.

Dans le contexte de transformation de la carte des formations professionnelles, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est lauréate de l'AMI CMA « Formation Pro Industrie Auvergne-Rhône-Alpes » (FPI AURA) qui lui octroie une subvention de 9,5 millions d'euros. Celle-ci sera entre autres destinée à la transformation de la carte des formations professionnelles dans la région académique.

6 Assurer l'accessibilité de l'école pour tous

L'ESSENTIEL

- **Plus de 26 500 élèves en situation de handicap scolarisés** en milieu ordinaire à la rentrée 2024 dans l'académie de Lyon.
- **Près de 5 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).**
- **587 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** dans les 1^{er} et 2^d degrés.

UNE ÉCOLE PLUS ACCESSIBLE

À la rentrée scolaire 2023, 26 538 élèves en situation de handicap étaient scolarisés et accueillis dans les établissements scolaires publics et privés de l'académie de Lyon, soit 2 342 élèves de plus par rapport à la rentrée 2022.

Il convient de rajouter 4 092 enfants et adolescents accueillis dans les établissements médico-sociaux et 235 dans les établissements sanitaires.

Ces élèves peuvent être scolarisés selon diverses modalités : à l'interne de l'établissement médicosocial ou sanitaire, en modalité extérieure inclusive ou en scolarité partagée.

Un accompagnement humain renforcé

En cette rentrée 2024, le ministère continue à recruter des AESH afin que chaque enfant qui en a besoin dispose de l'accompagnement

nécessaire, pendant les enseignements et le temps méridien, pour une scolarité réussie : **3 000 postes supplémentaires sont ainsi créés pour un total de 88 502 postes.** En septembre 2024, l'académie de Lyon compte 7 930 AESH sous contrat, soit 4 989 équivalents temps plein (ETP) AESH, soit une augmentation de 5,3% par rapport à l'année précédente.

NOUVEAU

Dès cette rentrée, afin de garantir la continuité de l'accompagnement, les AESH qui le souhaitent pourront se voir proposer un avenant à leur contrat afin d'accompagner si besoin les élèves en situation de handicap **sur le temps de la pause méridienne.**

Faisant suite au dernier comité interministériel handicap, un plan métier pour les AESH est en cours d'élaboration. Il permettra de construire des carrières professionnelles et de valoriser les acquis de l'expérience pour accéder aux métiers de moniteur-éducateur et d'éducateur spécialisé.

FOCUS

Le livret de parcours inclusif pour un meilleur suivi des élèves

Le livret de parcours inclusif (LPI) a vocation à devenir la plateforme d'entrée numérique du suivi des dispositifs d'accompagnement de tous les élèves à besoins particuliers.

À partir de cette rentrée 2024, tous les élèves (y compris ceux admis dans un établissement ou service médico-social ou relevant de l'administration pénitentiaire) auront un identifiant national élève (INE) pour qu'ils puissent bénéficier du LPI.

Des réponses individualisées aux familles

Le numéro vert unique 0 805 805 110 permet de joindre les cellules d'écoute départementales et la cellule nationale ouvertes durant tout l'été et jusqu'aux vacances de la Toussaint. Les familles y trouvent des informations et des réponses individuelles en moins de 24 heures suivant l'appel.

DES DISPOSITIFS ET DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ADAPTÉS

Les unités localisés pour l'inclusion scolaire (Ulis) poursuivent leur développement, notamment en collège.

À la rentrée 2023, l'académie de Lyon comptait 572 ULIS. À la rentrée 2024, elle compte un total de 587 ULIS avec 15 créations (5 par département) Cela permettra aux élèves en situation de handicap de bénéficier de l'enseignement d'un professeur spécialisé afin d'accroître leur temps de scolarisation dans leur classe de référence, avec des enseignements adaptés.

DES ACTEURS DU MÉDICO-SOCIAL AUX CÔTÉS DES ÉLÈVES

Une stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement (TND)

Le 14 novembre 2023, le président de la République a annoncé de nouveaux engagements dans le cadre de la stratégie nationale pour les TND, réunissant les élèves avec des troubles dys, troubles du développement intellectuel (TDI), troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), troubles du spectre de l'autisme (TSA).

L'objectif est de garantir la scolarisation des enfants avec TSA en combinant les formes de réponses possibles et en triplant les capacités d'accueil en école maternelle par rapport au troisième Plan autisme.

NOUVEAU

La scolarisation des élèves avec un TND est une autre priorité avec, dès cette rentrée scolaire, l'ouverture de 62 nouveaux dispositifs et l'accompagnement par des professeurs ressources TSA et TND.

Pour le trouble autistique, l'académie de Lyon est dotée de 13 unités externalisées

maternelles autisme (UEM-A), de 4 unités externalisées élémentaires autisme (UEE-A), de 2 dispositifs d'autorégulation (DAR) et bénéficie de l'installation dans chacun des 3 départements d'un professeur ressource autisme.

Dans une école où est enseignée l'autorégulation, les enfants apprennent à mieux comprendre et mieux exprimer ce qu'ils ressentent et s'entraînent à travailler de manière de plus en plus autonome.

À la rentrée 2024 seront créés une nouvelle UEM-A dans l'Ain, une nouvelle UEE-A dans la Loire et un DAR dans le Rhône.

Les attestations de compétences professionnelles dans l'académie de Lyon

L'obtention d'un diplôme n'étant pas toujours possible pour certains élèves en situation de handicap, il est essentiel de pouvoir leur permettre de justifier les compétences acquises au regard des référentiels du diplôme préparé. Ils peuvent, en fin de ce parcours de formation professionnelle, se voir délivrer l'Attestation de Compétences Professionnelles (ACP). Ce document, qui atteste des compétences acquises, facilite l'accès à l'emploi.

En juillet 2024, 21 établissements avaient engagé des élèves en situation de handicap dans la démarche d'acquisition d'une attestation de compétences professionnelles, dont 10 étaient déjà mobilisés en 2023. Cette année, 78 élèves ont obtenu une attestation qu'ils ont reçue au rectorat des mains du recteur d'académie.

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) dans l'académie de Lyon

Le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé est un regroupement d'écoles et/ou d'établissements, à l'échelle d'une circonscription, d'un EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement) ou d'un territoire déterminé. Il permet l'organisation du travail des AESH et de mieux répartir et coordonner leurs interventions en fonction des besoins et des emplois du temps des élèves concernés.

L'académie de Lyon compte actuellement 214 PIAL, en charge de l'organisation de l'aide humaine sur un territoire donné.

Les 214 PIAL sont répartis de la manière suivante : 47 pour le département de l'Ain ; 51 pour le département de la Loire ; 116 pour le département du Rhône.

7 Garantir l'accès aux savoirs sur tous les territoires

L'ESSENTIEL

L'École est un vecteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales, géographiques et culturelles qui freinent la réussite des élèves. Elle doit garantir les mêmes droits à l'accès aux savoirs à chaque élève dans les territoires ruraux comme urbains. Dans l'académie de Lyon cela se traduit par :

- **13 internats d'excellence** dont 2 nouvellement labellisés.
- **3 territoires éducatifs ruraux (TER)** mis en œuvre.
- **10 cités éducatives** renouvelées et généralisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX AU SERVICE DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Les TER s'inscrivent dans une politique en faveur des territoires qui engage les académies et les élus dans une démarche contractuelle pluriannuelle. L'analyse des enjeux des territoires ruraux peut s'appuyer sur les travaux des observatoires des dynamiques rurales.

Les TER permettent **une approche globale du parcours des élèves et des jeunes** en articulant entre eux, par exemple, des dispositifs tels que les Cordées de la réussite ou les internats d'excellence-ruralité. Ils favorisent les actions de proximité, comme l'accueil des moins de 3 ans ou encore l'accès aux ressources culturelles sur les différents temps de l'enfant.

Les TER reposent sur un **réseau constitué d'au moins un collège et ses écoles de rattachement**. Leur périmètre géographique est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie et déterminé en fonction de considérations locales.

L'académie de Lyon compte 7 TER : 2 dans la Loire (La Pacaudière et Noirétable), 3 dans l'Ain (Valmorey, Grand Colombier et Bassin Belleysan), et 1 dans le Rhône (Deux Grosnes).

L'exemple du TER de Deux Grosnes, Mont-Saint-Rigaud/Haut-Beaujolais

Le collège du Mont-Saint-Rigaud est le collège de l'académie dont l'indice

d'éloignement est le plus élevé. Cet indice synthétise l'éloignement géographique des établissements selon plusieurs dimensions : le lieu de résidence des élèves qu'il scolarise, l'offre d'enseignement et les équipements alentour.

Le TER comporte 11 écoles et 1 collège pour un effectif total de 534 élèves.

Le TER développe des dynamiques partenariales, un plan d'action ambitieux, fondé sur les besoins des territoires et les dynamiques locales des actions nombreuses sur des thématiques variées (culture, développement durable, orientation, formation, sport, numérique, etc.), un lien renforcé entre le 1er et le 2nd degré, un travail avec les élus et les partenaires institutionnels des territoires, une convergence des politiques éducatives et sociales en lien avec les jeunes ruraux.

La « labellisation d'internat d'excellence (IEX) – ruralité » a été accordée à deux établissements concernés qui relèvent du territoire de la Communauté de Communes Saône et Beaujolais qui s'inscrivent dans le périmètre du TER.

Au lycée Aiguerande de Belleville-sur-Saône, labellisé IEX rural, il est visé un objectif de labellisation de 25 places dédiées à des élèves issus de la ruralité éloignée (soit 25 % des effectifs), au-delà des 5 places réservées à des élèves boursiers. Les élèves du collèges Mont-

Saint-Rigaud bénéficie de places dédiées à l'internat d'excellence du lycée du Parc.

LES CITÉS ÉDUCATIVES POUR ACCOMPAGNER DES QUARTIERS URBAINS PRIORITAIRES

La cité éducative vise à **renforcer et à diversifier l'accompagnement des jeunes de 0 à 25 ans** par le développement d'alliances éducatives locales.

Annoncée par le président de la République le 26 juin 2023 à Marseille, la **généralisation progressive des cités éducatives dans l'ensemble des QPV** est officialisée par le comité interministériel des villes (CIV) en octobre 2023. L'appel à candidatures publié en avril 2024 permet aux collectivités qui le

souhaitent de s'engager dans cette démarche.

En parallèle, la procédure de renouvellement du label des cités éducatives, qui a déjà abouti au renouvellement des cités éducatives labellisées en 2019 et 2021, se poursuivra jusqu'en octobre 2024.

L'académie de Lyon compte 10 cités éducatives, 1 dans l'Ain, 2 dans la Loire et 7 dans le Rhône.

FOCUS

L'internat d'excellence comme levier d'égalité

L'internat d'excellence représente un outil au service de l'égalité et de l'aménagement du territoire par le renforcement du maillage scolaire. Il améliore l'accueil et l'accompagnement des élèves des zones rurales.

L'appel à projets « **internats d'excellence-ruralité** », conçu dans le cadre du plan France ruralités, a permis de labelliser 170 internats d'excellence situés dans 24 académies et dans 82 départements, pour un total de 22 300 places.

En outre, 38 projets proposés par des départements ou des régions vont bénéficier d'un co-financement de l'État à hauteur de 40 millions d'euros pour **créer, réhabiliter ou équiper 4 628 places d'internat**.

L'académie de Lyon compte 61 internats. Dans le 2nd degré, 6 166 places sont occupées à hauteur de 77% de la capacité d'accueil.

Dans le domaine du post bac, 3 560 places sont occupées à hauteur de 84% de la capacité d'accueil. Le taux d'occupation global est donc de 78,5% (supérieur à la moyenne nationale).

Parmi ces 61 internats, 13 établissements scolaires dont un collège sont labellisés Internat d'excellence à la faveur des Plans de relance 2022 et ruralités 2024. 4 sont situés dans l'Ain, 3 dans la Loire, 5 dans le Rhône (3 disposent de la double labellisation)

Pour le second degré, cela représente une capacité d'accueil de 827 places occupées à hauteur de 87%. Pour le post bac, ce sont 1 523 places occupées à hauteur de 95% soit un taux d'occupation global de 89,5%.

Pour la rentrée scolaire 2024, le département du Rhône s'enrichit de deux nouveaux internats labellisés « Internat d'excellence – ruralité » :

- Internat du lycée polyvalent Aiguerande à Belleville-en-Beaujolais ;
- Internat du collège Mont Saint-Rigaud à Deux Grosnes.

8 Soutenir et protéger pour un climat scolaire apaisé

L'ESSENTIEL

- Pour que l'École soit un sanctuaire républicain, un soutien et une protection doivent être apportés aux élèves et aux personnels face à toutes les formes de violence. **Le plan ministériel d'avril 2024** détaille les mesures destinées à améliorer la sécurité, le climat scolaire et le bien-être dans les établissements.
- Face aux dérives numériques en milieu scolaire, des mesures sont expérimentées à la rentrée 2024, comme **la pause numérique**.

FAIRE DE L'ÉCOLE UN SANCTUAIRE RÉPUBLICAIN

Sécuriser l'enceinte scolaire

Parmi les mesures ministérielles déployées, **les plans particuliers de mise en sûreté** (PPMS), obligatoires dans chaque école et établissement, organisent la réponse face aux risques majeurs (naturels ou industriels) ou aux menaces. Pour cela, des équipes académiques dédiées viennent en appui des personnels.

Un Guide pratique pour la sécurité des élèves, des personnels et des enceintes scolaires, pensé pour accompagner la communauté éducative face à tout potentiel incident, a été publié par le ministère en avril 2024.

Les liens avec les partenaires territoriaux ont été renforcés pour adapter les mesures aux besoins locaux. Des crédits supplémentaires pour le financement des travaux de sécurisation ont été alloués à plus de 300 établissements identifiés par les acteurs locaux.

Le ministère se mobilise en cas de crise ou d'événement grave d'ampleur locale ou nationale. Lors des Jeux olympiques et paralympiques, les services sont restés mobilisés afin d'assurer la continuité de la veille, de l'alerte et de la gestion de crise en cas d'incidents impliquant des élèves ou des personnels.

Diffuser une culture de la sécurité

Les écoles et établissements doivent réaliser au moins deux exercices annuels pour

acculturer tous les élèves et personnels aux comportements à adopter en cas d'événement grave. Ces exercices portent leurs fruits à chaque activation d'un dispositif d'urgence.

Le ministère déploie **différentes offres de formation des personnels**, notamment en partenariat avec la Gendarmerie nationale. Elles permettent de diffuser une culture commune de la sécurité et de la gestion de crise aux personnels, notamment d'encadrement, ainsi qu'une méthodologie et des outils partagés. Elles s'adressent désormais aussi aux agents des collectivités territoriales et continueront à être étendues en partie grâce à la constitution d'un réseau de formateurs. **Depuis 2014, plus de 20 000 personnels ont été formés, tous dispositifs confondus.**

Renforcer la gouvernance de la défense et de la sécurité

La prégnance des enjeux de sécurité à l'école exige une réponse forte sur l'ensemble du territoire national. **La création prochaine de services de défense et de sécurité académiques** a vocation à renforcer la réponse globale de l'institution scolaire et la chaîne fonctionnelle de sécurité.

Le bureau ministériel de veille, d'alerte et d'analyse, actif 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en lien avec les académies, collecte les incidents les plus graves signalés par les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale et les chefs d'établissement, pour informer les autorités et leur permettre d'accompagner l'ensemble de la communauté éducative.

PRÉVENIR LES VIOLENCES EN LIGNE

L'École met en place de nombreux dispositifs de prévention pour faire face aux cyberviolences qui se déploient désormais en milieu scolaire. En effet, la libération de paroles haineuses en ligne, notamment racistes, antisémites, sexistes et LGBTphobes, pose de nombreux défis à l'institution scolaire. La dernière enquête nationale de climat scolaire et de victimation montre qu'au cours de l'année scolaire, un lycéen sur quatre a été confronté au moins une fois à une forme de cyberviolence (insultes, moqueries, humiliations via les outils numériques).

Les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique (EMC), dont l'un des piliers est l'éducation aux médias et à l'information, font des cyberviolences, des discours de haine en ligne et des limites à la liberté d'expression un objet d'étude important, traité à plusieurs reprises dans la scolarité.

La sécurité numérique est également une priorité pour le ministère, notamment pour faire face aux messages menaçants à l'encontre d'établissements scolaires diffusés via les environnements numériques de travail.

NOUVEAU

L'expérimentation de la pause numérique

La pause numérique consiste en une **mise à l'écart du téléphone portable des élèves au collège**. Elle vise à prévenir les violences en ligne, à limiter l'exposition aux écrans et à faire respecter les règles encadrant l'usage des outils numériques.

Cette expérimentation poursuit deux objectifs :

- l'amélioration du climat scolaire, auquel l'usage des téléphones portables peut nuire en rendant possible le développement de violences (harcèlement en ligne, diffusion d'images violentes) ;
- l'amélioration des résultats des élèves, l'utilisation du téléphone ayant un effet déterminant sur la capacité de concentration en classe et l'acquisition des connaissances.

À ce jour, **199 collèges** se sont portés volontaires pour la mettre en place au cours de cette année scolaire, soit plus de 50 000 élèves concernés.

Dans l'académie de Lyon, une dizaine de collèges vont expérimenter la pause numérique au cours de l'année 2024-2025.

La généralisation devrait intervenir au 1^{er} janvier 2025

FOCUS

L'équipe mobile académique de sécurité (EMAS)

L'Équipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS) de Lyon est placée sous l'autorité du recteur d'académie. Elle est présente pour renforcer la sûreté et la sécurité dans les établissements scolaires. Elle fait partie intégrante du dispositif de protection et de prévention au sein des académies.

L'EMAS répond à 4 objectifs :

- Prévention sécurité et sûreté : Elle réalise des actions préventives pour réduire les risques de violence, de malveillance et d'autres incidents pouvant perturber le bon fonctionnement des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) ;
- Intervention : l'EMAS intervient rapidement et efficacement en cas de situations de crise ou d'urgence, pour détecter et anticiper les signaux faibles et précurseurs de tension, de harcèlement, de radicalisation, d'atteintes aux valeurs de la République et pour apaiser les tensions par le dialogue ;
- Accompagnement : elle accompagne les établissements scolaires dans la mise en place du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), de gestion des flux, de gestion de crise et de résilience. Elle contribue à préserver la continuité de l'action éducative des établissements scolaires pendant les périodes de tension ;
- Formation : L'EMAS déploie des formations et des modules de sensibilisation à la prévention et la gestion de crise sur toute l'académie.

L'EMAS en chiffres pour l'année 2023-2024

- 182 actions menées ;
- 77 sécurisations ;
- 97 accompagnements sûreté ;
- 15 agents de proximité et 4 assistants.

NOUVEAU

- À la rentrée 2024, une EMS nationale, la **force mobile scolaire**, composée de 20 agents, pourra intervenir en renfort des EMS académiques, partout sur le territoire métropolitain, dans un délai de 24 à 48 heures.



La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école

UN PLAN D'ACTION RENFORCÉ

6

emplois à temps plein,
avec au moins un
responsable pour l'académie
et par département

99 %

des écoles, collèges
et lycées publics
dotés d'une équipe
ressource Phare d'au moins
5 personnels formés

2 100

collégiens
et lycéens
ambassadeurs

670

élèves
participants au prix
Non au harcèlement

9

lauréats nationaux
du prix
Non au harcèlement

3 000

établissements
participants à la
journée nationale
Non au harcèlement

→ **UN PROTOCOLE NATIONAL** de prise en charge des situations de harcèlement

→ **DES SANCTIONS SYSTÉMATIQUES POUR LES SITUATIONS LES PLUS GRAVES**

- Possibilité de changement d'école d'un enfant lorsque son comportement intentionnel et répété fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école
- Dans le 2^d degré, extension de la procédure disciplinaire aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement

→ **L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE SUIVI ET DE TRAITEMENT**
des équipes nationales, académiques et départementales

→ **UN PLAN INÉDIT DE FORMATION** avec pour objectif 100 % des personnels formés d'ici 2027

→ **UN NUMÉRO UNIQUE** pour signaler les situations de harcèlement et de cyberharcèlement :

**Plateforme nationale pour
les victimes de harcèlement :**

Service et appel gratuits



2024-2025 : LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME PHARE



LES NOUVEAUTÉS 2024

POUR LES FAMILLES

- **Plateforme de sensibilisation**
« Non au harcèlement – des clés pour les familles »
- **Information annuelle dispensée aux parents d'élèves** concernant l'apprentissage de la citoyenneté numérique, notamment l'interdiction du harcèlement dans l'espace numérique, en lien avec PIX

POUR LES ÉLÈVES

- **Pérennisation du questionnaire d'auto-évaluation** rempli par tous les élèves du CE2 à la terminale lors de la journée nationale Non au harcèlement pour diagnostiquer les situations de harcèlement
- **Généralisation des cours d'empathie** dans les écoles
- **Attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux**, ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils **obligatoire pour tous les élèves de 6^e**

POUR LES PERSONNELS

- **Formations en présentiel** organisées par les académies pour l'ensemble des personnels en complément du parcours d'autoformation
- **Parcours d'autoformation spécifique** pour les chefs d'établissement
- **Parcours e-Inspé** à l'attention des professeurs stagiaires et néo-titulaires

9 Favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève

L'ESSENTIEL

L'École doit favoriser le bien-être physique, mental et social de tous les élèves en :

- construisant un **environnement protecteur** ;
- favorisant la mise en œuvre d'**habitudes favorables à la santé** ;
- renforçant le **pouvoir d'agir des élèves sur leur santé** ;
- mobilisant l'ensemble de la communauté éducative autour de la **question de la santé mentale** ;
- développant les **compétences psychosociales** des élèves.

CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT PROTECTEUR

La démarche École promotrice de santé (EPSa)

Destinée à mettre la question du bien-être au cœur du pilotage éducatif, l'EPSa mobilise l'ensemble de la communauté éducative et prend appui sur la **corrélation entre bonne santé, bien-être et réussite scolaire**. Elle vise à renforcer la coordination de l'ensemble des actions de promotion de la santé, à améliorer les conditions environnementales de la scolarité et à permettre aux élèves d'agir favorablement sur leur santé. Le label Édusanté permet de valoriser et de structurer l'engagement dans la démarche des établissements.

En prolongement de l'action des équipes de pilotage de l'EPSa dans toutes les académies, le ministère vise désormais l'engagement des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Une mobilisation en faveur de la santé mentale des élèves

Les données sur l'état de santé mentale des enfants et des adolescents, en particulier des filles, restent préoccupantes et nécessitent l'amplification des mesures annoncées à la rentrée 2023 :

- **l'affichage du 31 14**, numéro vert de prévention du suicide, dans les carnets de

correspondance des élèves, avec le numéro 119 de l'enfance maltraitée et le numéro 30 18 de prévention du harcèlement ;

- **la formation de deux personnels** par collège au secourisme en santé mentale, dont le conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- **la mise en place d'un protocole santé mentale**, du repérage à la prise en charge, dans chaque établissement, pour engager l'ensemble de la communauté éducative.

RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES ÉLÈVES SUR LEUR SANTÉ

Des actions en faveur de la santé et du bien-être

Les habitudes de vie prises dans l'enfance et l'adolescence ont un rôle clé à long terme sur la santé, et l'école, en tant que lieu de vie et d'éducation, est un déterminant majeur de santé. Elle est donc essentielle à l'apprentissage de pratiques favorables à la santé.

Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) permet de coordonner les actions de promotion d'une bonne santé. Cette instance doit se renforcer dans sa dimension inter-dégrés pour un projet de territoire autour d'un collège et des écoles et lycées de son secteur. Elle permet de formaliser le parcours des élèves sur les sujets liés à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

NOUVEAU

Un programme d'éducation à la vie affective et relationnelle (1^{er} degré), et à la vie affective, relationnelle et sexuelle (2^d degré)

Véritable éducation aux relations, conçue de manière adaptée à l'âge des élèves, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle a pour objectif d'améliorer les relations à soi et aux autres et prend appui sur le développement des compétences psychosociales.

Elle fera l'objet d'un **programme national publié au plus tôt après la rentrée 2024**, qui doit viser à promouvoir l'égalité de considération et de dignité, l'égalité entre les femmes et les hommes, tout en luttant contre toutes les formes de discriminations liées au sexe, au genre, à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle. Ce programme doit aussi sensibiliser au principe du consentement et contribuer à la prévention des diverses formes de violences, notamment sexistes et sexuelles, y compris l'inceste.

Le développement des cours d'empathie

Dans le département du Rhône, 114 écoles ont déjà expérimenté les cours d'empathie depuis la rentrée 2022. Cela correspond à 30 écoles maternelles, 52 écoles élémentaires et 32 écoles primaires.

La généralisation pour la rentrée 2024 concernera plus de 150 000 élèves du département, de la maternelle au CM2.

Un kit empathie a été mis à disposition des écoles primaires en janvier et en février 2024. Il constitue une ressource documentaire directement mobilisable sans formation préalable, prête à l'emploi, en s'inscrivant dans des pratiques professionnelles déjà maîtrisées, tout en permettant aux enseignants d'évoluer vers la mise en œuvre de ces cours d'un genre nouveau.

Promouvoir des habitudes de vie saines

La promotion d'habitudes favorables à la santé articule différentes thématiques reliées entre elles. Ainsi, la lutte contre l'obésité engage à la fois les questions d'alimentation, d'activité physique, de sommeil et d'usage des écrans (première cause du manque de sommeil chez les adolescents).

L'éducation à l'alimentation est un levier pour favoriser l'acquisition d'habitudes de consommation favorables à la santé et à l'environnement, avec une approche globale *One Health* (une seule santé, humaine, animale et des écosystèmes).

Par ailleurs, l'École poursuit la dynamique lancée pour les Jeux olympiques et paralympiques et à travers les mesures en faveur d'une **activité physique régulière**, principalement les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école et les deux heures de sport en plus au collège.

Pour un **usage raisonné des écrans**, la pause numérique est expérimentée dès cette rentrée.

FOCUS

Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale

Les médecins, infirmiers, psychologues et assistants de service social de l'éducation nationale sont des experts qui contribuent, aux côtés des personnels pédagogiques et d'éducation, au bien-être et à la réussite des élèves. Ils sont des acteurs de premier plan pour construire des conditions favorables et une meilleure disponibilité des élèves aux apprentissages. Ces experts de l'École promotrice de santé et de bien-être sont également les référents des secouristes en santé mentale.

10 Encourager l'activité physique et sportive à l'école

L'ESSENTIEL

Après une année 2023-2024 fortement colorée par la préparation et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, l'École doit désormais faire vivre l'héritage de ces Jeux et en profiter pour :

- réaffirmer la place de l'éducation physique et sportive (EPS) au sein du parcours de l'élève ;
- pérenniser les dispositifs de renforcement de la pratique physique et sportive ;
- installer le nouveau dispositif sport-études.

PÉRENNISER LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE L'EPS

30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)

Généralisées pour la deuxième année, les 30 minutes d'APQ bénéficient à tous les élèves des écoles élémentaires. En complément de l'EPS, elles visent à lutter contre l'inactivité croissante des enfants et à rendre les élèves plus concentrés en classe.

Un kit de matériel pédagogique envoyé dans chaque école élémentaire, de nombreuses ressources téléchargeables sur Éduscol et des journées de formation académique viennent renforcer l'accompagnement de la mesure et faciliter sa mise en œuvre. Dans l'académie de Lyon les kits de matériel sportif ont été distribués dans 95% des écoles et des sportifs de haut niveau sont intervenus dans certaines pour valoriser ce dispositif.

NOUVEAU

Deux heures de sport en plus au collège en éducation prioritaire

Expérimentées dans 700 collèges en 2023-2024, dont 29 collèges de l'académie de Lyon (8 dans l'Ain, 4 dans la Loire, 17 dans le Rhône), les 2 heures supplémentaires de sport par semaine proposées aux collégiens les plus éloignés de toute pratique sportive pourront se déployer dans les collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée 2024. En dehors de l'EPS, ce dispositif s'appuie sur des partenaires sportifs pour proposer une offre différente et ludique dans le cadre de l'accueil élargi de 8 h à 18 h dans les collèges de l'éducation prioritaire.

FOCUS

Les Jeux olympiques et paralympiques à l'école

- Dans toutes les disciplines et du cycle 1 à la terminale, **des ressources thématiques sur les JOP** ont été mises à disposition des professeurs.
- 4 millions d'élèves des écoles élémentaires ont reçu **un livret d'information ludique sur les JOP et leur histoire**.
- En avril 2024, plus de 2 millions d'élèves et étudiants ont participé à la **Semaine olympique et paralympique**.
- Plus de 10 900 écoles et établissements, soit 20 %, ont obtenu le **label Génération 2024**. Dans l'académie de Lyon, **305 écoles, 116 collèges, 36 lycées 4 établissements médico-sociaux et de santé et 4 établissements d'enseignement supérieur possèdent le label**.
- Des élèves ont assisté et/ou participé au **passage de la flamme olympique** à la fin de l'année scolaire avec leurs professeurs.
- 483 élèves auront été engagés dans **les classes Pierre de Coubertin-Alice Milliat**, qui reconnaissent l'engagement des élèves pour le sport. 37 d'entre eux sont ici de l'académie de Lyon. 377 d'entre eux font partie des volontaires aux JOP (dont 16 de l'académie
- Grâce au programme de billetterie populaire de l'État, décliné dans le **dispositif Ma classe aux jeux**, plus de 190 000 élèves venant de toute la France et leurs accompagnateurs bénéficient de billets pour assister à une ou plusieurs sessions des Jeux paralympiques durant la semaine du 2 au 6 septembre 2024. Ils vont ainsi découvrir les paraspports et vivre la compétition internationale en direct. Dans l'académie de Lyon, ce sont 5 402 élèves issus de 47 écoles et établissements qui se rendront aux Jeux paralympiques.

AMÉNAGER LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES LES PLUS SPORTIFS

Les sections sportives scolaires

La circulaire du 15 décembre 2023 a rappelé toute l'importance des sections sportives scolaires, qui permettent aux élèves d'avoir une pratique sportive renforcée grâce à un complément de 3 heures hebdomadaires. La dimension éducative de la section sportive permet de développer des thématiques éducatives en faveur des filles, de la mixité, du climat scolaire, de la santé.

Actuellement, près de 6 500 élèves sont inscrits dans les 287 sections sportives de l'académie de Lyon.

NOUVEAU

Le dispositif sport-études

Destiné aux élèves sportifs de haut niveau ou à haut potentiel sportif, le dispositif sport-études a été créé par la circulaire du 15 décembre 2023. Décliné sous deux modalités (individuelle ou collective au sein

d'une classe sport-études), le dispositif repose sur des aménagements et des allègements de scolarité pour les élèves bénéficiaires. Il s'agit de permettre à des élèves identifiés de réussir un double cursus d'excellence, scolaire et sportif, grâce à un partenariat étroit entre acteurs de l'éducation nationale et du sport.

À la rentrée 2024, sur l'ensemble du territoire, 221 collèges et 256 lycées proposeront au moins une classe sport-études. Dans l'académie de Lyon, 30 établissements seront concernés.

11

Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle

L'ESSENTIEL

- **Les domaines de l'éducation artistique et culturelle (EAC) sont nombreux et variés**, allant des arts visuels et vivants à l'éducation aux médias, en passant par la culture scientifique ou la mémoire.
- **Ils participent directement aux apprentissages des élèves comme à leur épanouissement.**
- De nombreux partenaires travaillent avec l'éducation nationale pour favoriser l'EAC, **politique prioritaire qui va se renforcer à l'école primaire pour cette année scolaire.**

UN ENRICHISSEMENT DES APPRENTISSAGES

L'éducation artistique et culturelle (EAC) favorise l'épanouissement individuel et collectif de tous les élèves, en les rendant sensibles à leur environnement, aux autres et à l'esthétique du monde qui les entoure. Les élèves apprennent ainsi à développer leur créativité et à partager une culture commune.

Au cœur des apprentissages, l'EAC permet d'apprendre autrement, d'abord à travers la pratique, qu'elle soit artistique, culturelle ou scientifique, mais aussi à travers la rencontre avec des artistes, des témoins, des œuvres ou des lieux.

L'académie de Lyon s'est dotée d'instances de pilotage dédiées qui ont permis d'élaborer une feuille de route académique ayant vocation à être déclinée dans chaque territoire.

UNE POLITIQUE PRIORITAIRE

Offrir à chaque élève une éducation artistique et culturelle de qualité constitue une politique prioritaire du Gouvernement, pour garantir l'égalité des chances et favoriser l'excellence. L'objectif est de décliner un parcours cohérent et fertile sur l'ensemble de la scolarité de chaque élève, en accompagnement des autres enseignements. **L'ensemble des acteurs culturels et des collectivités territoriales sont mobilisés autour de cette ambition commune du « 100 % EAC ».**

L'année scolaire 2023-2024 a vu une accélération de la mise en œuvre de cette politique prioritaire :

- la part collective du pass Culture a été étendue aux élèves de 6^e et de 5^e, qui en ont bénéficié respectivement à 75 % et à 73 % ;
- 100 % des établissements publics et 91 % des établissements privés de l'académie de Lyon ont utilisé cette part collective ;
- les formations en EAC ont été repensées et renforcées pour les professeurs comme pour les encadrants.

Au 1^{er} juillet 2024, 97 % des établissements avaient ainsi mis en œuvre au moins une action EAC au cours de l'année et 58 % des élèves avaient bénéficié d'au moins une action EAC. Pour l'année 2024-2025, le développement de l'EAC dans le 1^{er} degré sera renforcé, en mobilisant l'ensemble des réseaux académiques et départementaux, au plus près des écoles primaires, pour mieux informer et accompagner les professeurs des écoles sur les actions possibles avec leurs élèves.

LES OUTILS AU SERVICE DE L'EAC

La part collective du pass Culture

En complément de la part individuelle du pass Culture, distribuée à tous les jeunes dès l'âge de 15 ans par le ministère de la Culture, la part collective a été créée **pour toutes les activités d'EAC effectuées en groupe et encadrées par un professeur.** Dans chaque

établissement, un référent culture est nommé pour accompagner les professeurs.

La part collective s'applique ainsi à tous les élèves du collège et du lycée, à hauteur de :

- 25 € par jeune pour les classes de collège ;
- 30 € par jeune en 2^{de} ou CAP ;
- 20 € par jeune en 1^{re} et en terminale.

En juillet 2024, 98 % des collèges et des lycées avaient utilisé la part collective du pass Culture (96 % au niveau national) et 81 % des collégiens et lycéens avaient bénéficié d'au moins une action EAC financée grâce à la part collective du pass Culture (72 % au national). Pour l'année 2024-2025, le développement de la part collective dans tous les niveaux concernés va se poursuivre, en veillant à ce que chaque élève en bénéficie, notamment en lycée professionnel, dans les réseaux d'éducation prioritaire et en zone rurale.

L'application Adage

Adage est la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'EAC pour les 1^{er} et 2^d degrés. C'est un outil commun à tous les personnels. Déjà utilisée par plus de 950 écoles de l'académie (47 %) et par la quasi-totalité des collèges et lycées (98 %), l'application Adage permet :

- le suivi du parcours EAC de chaque élève, de la maternelle à la terminale ;
- l'inscription des classes et des élèves aux actions et projets EAC via une seule saisie par les professeurs ;
- la consultation des offres collectives du pass Culture, dont Adage constitue l'unique voie d'accès ;
- la construction des projets EAC et la recherche de partenaires ;
- l'obtention des financements ;
- la consultation et la réponse aux appels à projets académiques ;
- la consultation des ressources.

NOUVEAU

Une attention particulière sera accordée cette année à la consolidation de l'EAC dans les écoles primaires : **les actions recensées dans Adage seront ainsi directement reliées au livret scolaire de l'élève pour les classes du CP au CM2** et une cartographie plus précise des dispositifs permettra un pilotage fin de la part des académies, pour observer les actions mises en place au plus près de chaque école primaire.

FOCUS

Le développement du théâtre au collège

Le président de la République a souhaité que le théâtre soit désormais un « passage obligé » pour les collégiens. À ce jour, 52 % des collèges disposent d'un club ou d'une troupe de théâtre engageant en moyenne 25 élèves. L'objectif est d'accroître la place du théâtre au collège grâce à trois leviers :

- **la connaissance** : la part de l'étude des œuvres théâtrales et la pratique en classe seront renforcées ;
- **la rencontre** : chaque élève doit au moins assister à une représentation théâtrale chaque année, notamment grâce à la part collective du pass Culture ;
- **la pratique** : générant confiance en soi, aisance et développant l'oralité, la pratique du théâtre est encouragée. Elle sera systématiquement proposée dans les établissements concernés par l'accueil élargi de 8 h à 18 h.

Un plan national de formation est prévu pour accompagner cette ambition en janvier 2025.

Dans l'académie de Lyon 299 collèges ont participé à des actions ou projets dans le domaine du théâtre et plus de 83 400 élèves de collèges se sont rendus dans un théâtre et/ou ont bénéficié d'un atelier théâtre.

FOCUS

L'autonomie de l'élève

En lien avec la déléguée académique à la vie lycéenne, deux actions permettront aux élèves de lycée de se saisir des enjeux artistiques et culturels et d'être acteurs de leur parcours et de leur territoire :

- lycéens éclaireurs de culture : il sera proposé aux élèves élus dans leur Conseil de vie lycéenne (CVL) de jouer un rôle d'« éclaireur » dans le repérage des propositions culturelles de leur territoire.
- panthéon des lycéens : dans chaque lycée volontaire, un groupe d'élèves réunis autour d'un lycéen éclaireur choisira une figure emblématique du passé à laquelle ils souhaitent rendre hommage.

12 Une politique prioritaire : le remplacement des enseignants absents (RCD)

L'ESSENTIEL

- Une politique prioritaire du gouvernement.
- Une obligation de fait vis-à-vis des élèves.
- Une obligation réglementaire pour chaque chef d'établissement.

Le remplacement des professeurs absents est une priorité du ministère pour assurer la continuité des enseignements des élèves. Le Pacte et la rémunération incitative pour les enseignants sont reconduits : 1 250 € bruts pour un forfait de 18 heures, soit 69 € bruts de l'heure. Pour permettre plus de souplesse le pacte est sécable dès la première part fonctionnelle.

Le suivi des remplacements sera organisé depuis l'établissement et piloté en département, en académie et au niveau national, pour veiller à la bonne mise en œuvre des plans annuels déployés dans tous les établissements et en suivre la mise en œuvre, et pour accompagner les chefs d'établissement.

UNE POLITIQUE MINISTÉRIELLE

Les services de l'Éducation nationale sont pleinement mobilisés pour assurer le remplacement des professeurs absents, quel que soit le cas de figure et quel que soit le motif de cette absence : remplacement de courte durée ou remplacement de longue durée, dans le 1^{er} comme dans le 2^d degré, afin de garantir cette continuité de prise en charge pédagogique de tous les élèves.

Cette démarche est une priorité nationale et académique.

LE RCD DANS LE 2ND DEGRÉ

Le remplacement des absences de courte durée (jusqu'à 15 jours) dans le 2^d degré constitue un levier majeur de progrès pour l'institution, afin de couvrir des absences qui fragmentent les emplois du temps et obèrent le continuum des apprentissages pour l'élève.

Des moyens budgétaires dédiés

Cette ambition prend appui sur la mise en œuvre du Pacte, qui consacre des moyens budgétaires dédiés permettant aux professeurs de s'engager dans des missions complémentaires et d'assurer prioritairement des remplacements.

Enfin un vademecum académique est en cours de rédaction à destination des chefs d'établissement. Un guide national est également en projet.

FOCUS

Le pilotage de la politique RCD

Afin de répondre à l'objectif d'amélioration continue et d'accompagner au mieux les acteurs de terrain, le ministère met en place un pilotage et un suivi de la politique prioritaire RCD dans les établissements, ainsi qu'aux échelons départementaux, académiques et ministériel. Un référent académique RCD et accompagne les chefs d'établissement pour l'amélioration du RCD.

13 Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la Refondation (CNR)

L'ESSENTIEL

- Redonner aux écoles, aux établissements et aux équipes les marges de manœuvre dont ils ont besoin pour porter leurs projets et s'adapter au contexte et aux besoins de leurs élèves.
- Un profond changement des pratiques pour l'ensemble de l'institution au service des projets des équipes de terrain.

L'année 2023-2024 a vu la démarche CNR - Notre école, faisons-la ensemble (NEFLE) prendre de l'envergure.

En lien avec les orientations nationales, l'académie a impulsé la Communauté académique NEFLE qui accompagne l'entrée dans la démarche des équipes porteuses de projets et la formation des équipes d'appui. Des « Clubs CNR », véritables incubateurs de talents, ont aussi vu le jour pour le développement professionnel de tous les acteurs.

LE BILAN 2 ANS PLUS TARD

Presque deux ans après son lancement, à l'automne 2022, **657 projets** ont été déposés dans le cadre du CNR Education dans l'académie de Lyon et **plus de 300 autres** projets sont en cours de rédaction.

326 projets sont en cours de traitement par les équipes d'appui territoriales.

657 projets ont été déposés.

305 projets ont été validés par la commission académique au bénéfice de 115 351 élèves concernés par la démarche : 59 % d'écoles, 24,6 % de collèges, 7,9 % de lycées généraux et technologiques, 3 % de lycées polyvalents et 5,6 % de lycées professionnels

8 513 573 € ont été attribués par la commission académique.

FOCUS

Au niveau académique :

L'accompagnement des projets se poursuit, notamment sous l'angle de la valorisation de ceux-ci, au travers :

- de séminaires avec les élus;
- de la mise en oeuvre des clubs CNR;
- du déploiement de panneaux de valorisation.

L'EXEMPLE DU PROJET 3PM DU LYCÉE POLYVALENT CAMUS-SERMENAZ DE RILLEUX-LA-PAPE

Ce projet lutte contre le décrochage scolaire des élèves en 3ème Préparatoire Métiers. Il a pour ambition la reprise de confiance des élèves en leurs capacités dans une perspective de construction de parcours d'apprentissage. Les élèves apprennent à adopter une posture professionnelle et responsable. Les modalités de travail favorisent la coopération et l'entraide dans le but de consolider les apprentissages fondamentaux. La communication est un levier important dans ce projet pour apprendre à bien travailler ensemble.

Les parents sont aussi engagés dans la réflexion sur le parcours de leur enfant ce qui favorise une confiance mutuelle pour accompagner les jeunes.

Le projet comprend plusieurs modules qui pourront être transférés dans d'autres établissements pour que le plus grand nombre d'élèves bénéficie de cette innovation pédagogique.

L'EXEMPLE DU PROJET « DES MOTS POUR GRANDIR ET RÉUSSIR » DE L'ÉCOLE MATERNELLE PABLO PICASSO DE OULLINS-PIERRE-BÉNITE

Le projet vise à élever le niveau de tous les élèves en s'appuyant sur les savoirs fondamentaux et les apports du numérique éducatif. Ainsi, l'équipe éducative construit des solutions innovantes pour enrichir les pratiques pédagogiques en lien avec le numérique, afin de répondre aux besoins des élèves, renforcer leur autonomie et leur engagement dans les apprentissages.

Le développement des compétences numériques des élèves, des professeurs et des parents permettra d'augmenter le temps d'exposition au langage de chaque élève via les outils numériques. Les modalités d'apprentissage spécifiques à la maternelle amèneront les enfants à apprendre en jouant et en mémorisant.

Enfin, la co-éducation est au cœur de ce projet car la communication sera rendue plus efficace grâce aux outils numériques. De même l'organisation des ateliers e-parentalité proposés aux familles les aidera à investir les technologies mises à disposition des élèves.

education.gouv.fr